

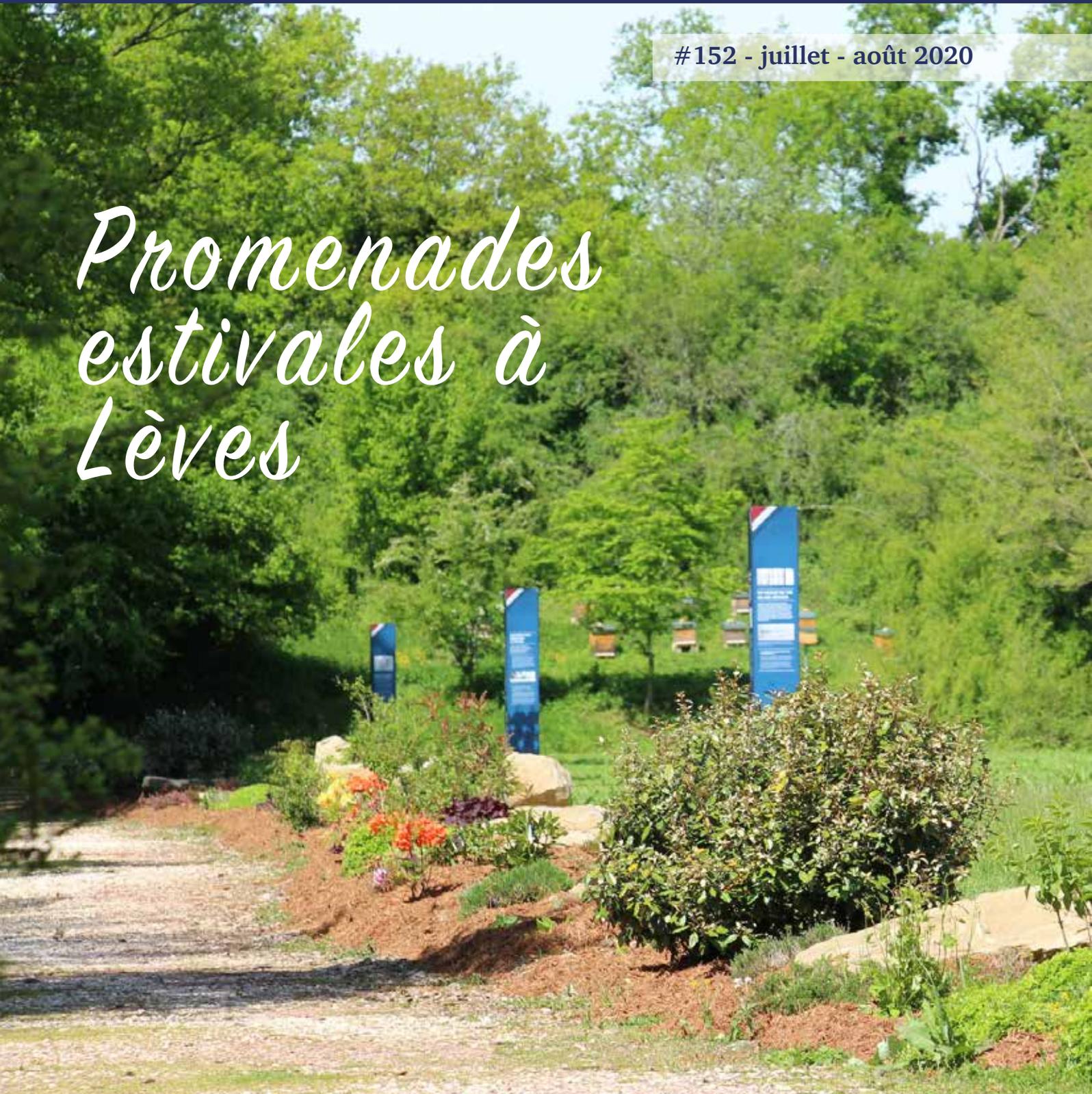
# *Le Pied de fée*

*Le bulletin d'informations de la ville de Lèves*



#152 - juillet - août 2020

## *Promenades estivales à Lèves*



**LA NOUVELLE ÉQUIPE MUNICIPALE**

# OPÉRATION TRANQUILLITÉ VACANCES



La ville de Lèves met en place l'opération "tranquillité vacances" qui vous propose une surveillance gratuite de vos habitations tout au long de l'année lorsque vous partez en vacances.

Pour bénéficier de ce service, effectué par la Police municipale, téléchargez le formulaire disponible sur [leves.fr](http://leves.fr).

+ d'infos au 02 37 180 180 / [contact@leves.fr](mailto:contact@leves.fr).



**P4**  
Nouvelle équipe municipale



**P16**  
Informations familles



**P10**  
Interview de début de mandat



**P17**  
Travaux



**P12**  
Retour en images



**P18**  
Vie des associations



**P14**  
Vie de la commune



**P22**  
Lèvements  
L'agenda des événements





Madame, Monsieur,

Avant toute chose, je tiens à remercier en votre nom toutes les personnes, quelles qu'elles soient, qui se sont mobilisées durant la crise sanitaire au service d'autrui, ne comptant bien souvent ni leur temps, ni leur énergie. Les personnels soignants, nombreux à Lèves, en libéral ou à travers nos établissements médico-sociaux, ont fait preuve d'un courage et d'une dévotion qui forcent notre respect, tout comme les habitants qui naturellement ont proposé leur aide dans un bel esprit de solidarité locale.

Ayons une pensée envers ceux qui ont perdu des proches ces dernières semaines ou ont été frappés par la maladie, envers les associations qui ont dû annuler leurs événements de fin d'année pour lesquels les bénévoles s'étaient fortement investis, et envers les entreprises qui ont eu des pertes d'activité et à qui nous souhaitons de retrouver le chemin de la confiance et de la réussite professionnelle.

Dès le lendemain de l'élection du 15 mars, vos nouveaux élus se sont mobilisés pour gérer le confinement de manière exemplaire. Que ce soit pour contacter les personnes âgées et fragiles, pour maintenir le lien à distance, ou pour organiser la distribution des masques que nous avons décidé, ils ont sû immédiatement se montrer dignes de la confiance que vous nous avez accordée.

La nouvelle équipe municipale, installée officiellement le 25 mai, vous est présentée dans ce Pied de fée. Elle est au travail, déterminée à appliquer le projet pour lequel vous nous avez élus, dans un contexte budgétaire dont nous savons qu'il sera de plus en plus contraint dans les années qui viennent. Notre défi sera de trouver le meilleur équilibre entre la qualité de services au quotidien et la capacité à investir pour l'avenir, tout en continuant à sécuriser la dette et à baisser vos impôts.

Enfin, mes remerciements vont au personnel communal, qui a mis tout en œuvre pour préparer dans les meilleures conditions possibles la réouverture progressive des écoles et des services de la ville. Les protocoles sanitaires que nous avons à respecter nous empêchent de reprendre l'ensemble de nos activités municipales et obligent à des réorganisations régulières, dont nous espérons qu'elles puissent retrouver de la stabilité dans les semaines à venir, avec un souhait partagé de nous retrouver sereinement et ordinairement à la rentrée.

D'ici là, profitons de l'été pour prendre un peu de repos et pour retrouver le plaisir simple, au détour de promenades estivales, de redécouvrir notre jolie commune.

**Rémi MARTIAL**  
Maire de Lèves  
Conseiller départemental

# NOUVELLE ÉQUIPE MUNICIPALE

## L'exécutif



**Rémi MARTIAL**

Maire de Lèves  
Conseiller départemental  
Vice-président de Chartres métropole



**Patrick LE CALVÉ**

1<sup>er</sup> adjoint en charge de  
l'aménagement, de la voirie et des  
espaces verts



**Marie-Hélène FERREIRA**

Adjointe en charge de la vie scolaire,  
la petite-enfance, l'enfance et la  
jeunesse



**Daniel DESGROUAS**

Adjoint en charge du coeur de village  
et des bâtiments municipaux



**Bénédicte PALLUEL**

Adjointe en charge de l'action sociale  
et de la mémoire



**Olivier PICHEREAU**

Adjoint en charge de la vie associative  
et de la gestion des salles municipales



**Brigitte MOREAU**

Adjointe en charge des affaires  
culturelles et de l'animation



**Joël HOUVET**

Adjoint en charge de l'état-civil et de  
l'urbanisme



**Lionel LECOINTRE**

Conseiller municipal délégué en  
charge de la sécurité



**Marie-Pierre DAVID**

Conseillère municipale déléguée en  
charge de la solidarité locale



**Antonin GILLETTA**

Conseiller municipal délégué en  
charge des relations avec les acteurs  
économiques

## Les conseillers de la majorité

---



**Marie-Pierre LEGRAND**



**Ghislaine AUGÉ-DERUSSIT**



**Muriel LABAN**



**Isabelle DREANO**



**François SANTOS**



**Denis GOISQUE**



**Hervé LOIRE**



**Olivier NORMAND**



**Muriel DEGUINE**



**Yoan HUBERT**



**Sandrine BLIN**



**Emilie ROUBAUD**



**Maximilien COSGROVE**



**Joanne MOULARD**

## Les conseillers de l'opposition

---



**Marie-José GUILLET**



**Aurélie GONZALEZ-RUIZ**



**Stephan GILLOT**

Suite aux démissions de Nicolas André, Philippe Verdier et Martine Renault, un conseiller municipal d'opposition sera prochainement installé.

## DISCOURS DE DANIEL DESGROUAS, DOYEN DU CONSEIL MUNICIPAL

Bonsoir à tous,

Nous sommes réunis ce soir pour l'installation du conseil municipal, mais avant de procéder à l'ordre du jour je tenais une nouvelle fois à rappeler le rôle très important qu'a joué notre ami Michel Common dans la création de notre groupe en 2013. Au nom de tous, encore merci Michel.

Je veux tout d'abord saluer les nouveaux élus qui se sont pleinement investis lors de la campagne électorale et que nous sentons déjà très motivés dans leur nouveau poste. Nous, les anciens, nous ferons le maximum pour vous aider et faciliter votre intégration dans cette équipe, notamment pour les différentes démarches que vous aurez à accomplir en tant que conseillers ou adjoints.

J'en profite pour rappeler qu'au cours du dernier mandat nous avons réalisé 90% des engagements que nous avons pris lors de de la campagne électorale de 2014.

Les deux premières années ont été consacrées à l'étude des différents projets en relation avec les diverses administrations, collectivités locales du département, architectes, urbanistes, et bureaux d'étude. Les années suivantes ont vu nos projets se concrétiser à savoir la réhabilitation de la mairie avec l'installation du CCAS, le stade de foot, l'espace Gabriel Loire, le parking de l'avenue de la Paix, l'aménagement de la cour de l'école ainsi que la pose de caméras. D'autres réalisations plus modestes mais non moins importantes ont également vu le jour au cours de ce dernier mandat.

Vous savez que beaucoup d'autres projets sont à l'étude ou en voie de réalisation pour les années 2020-2026 (école de musique, maison de santé, cœur de village, aménagements paysagés etc..) et je pense que vous serez, tout comme moi, fiers de participer à la mise en place de tous ces projets pour lesquels nous ne manquerons pas de nous investir afin qu'ils deviennent réalité.

Mais n'oublions pas que toutes ces réalisations et ces nouveaux projets ont été orchestrés par notre premier de cordée Rémi Martial, élu en 2014, qui a su très vite s'imposer par ses compétences, sa bienveillance et son écoute auprès des Lévoises et des Lévois.

Le score de 71,41% obtenu lors des élections municipales démontre une forte approbation pour le programme présenté et nous ferons tous le maximum auprès de notre Maire pour le mener à bien.

Encore une fois merci Monsieur le Maire, Merci Rémi.

## EXTRAITS DU DISCOURS DE RÉMI MARTIAL, RÉÉLU MAIRE DE LÈVES

Monsieur le doyen, Mesdames et Messieurs les membres du conseil municipal,

un grand merci à vous de la confiance que vous venez de me témoigner à nouveau en m'élisant ce soir Maire de Lèves pour un deuxième mandat. Votre vote confirme l'expression des Lévois qui, massivement, ont apporté leur suffrage sur notre liste le 15 mars dernier avec le score de 71,41 %.

Les Lévois ont fait le choix d'un bilan, d'une équipe et d'un projet.

Les grandes comme les petites promesses ont fait partie de notre quotidien et ont été notre moteur durant ces 6 dernières années. C'est avec une grande fierté que nous avons appliqué le projet pour lequel nous avons été élus.

Chaque année, nous avons baissé les impôts des Lévois. Moins de 1% des communes l'ont fait. Nous avons diminué les charges de fonctionnement de plus de 15% entre 2014 et 2020 et nous avons ainsi pu presque doubler notre niveau d'investissement par rapport à la mandature précédente. Et nous devons continuer car il y avait tant de retard à rattraper sur nos routes et sur nos bâtiments.

Une équipe ensuite, à la fois expérimentée et renouvelée, avec laquelle je souhaite que nous continuions dans cet état d'esprit qui nous a toujours caractérisé, c'est-à-dire un état d'esprit positif.

Continuons ensemble à donner une bonne ambiance à Lèves. C'est ce que nous avons essayé de faire aussi ces 6 dernières années et c'est ce que je vous demande mes chers collègues de continuer à faire pour les 6 années à venir.

Enfin les Lévois ont exprimé leur volonté de voir un projet se réaliser. Un projet ambitieux, avec de grandes réalisations comme le cœur de village, la rénovation de l'école élémentaire ou la construction d'une nouvelle école de musique. Un projet responsable, qui répond à la fois aux impératifs économiques et écologiques, comme nous l'avons fait avec la mairie rénovée, avec l'espace Gabriel Loire, ou encore avec les nombreuses démarches engagées en faveur de notre environnement et de la biodiversité. Et un projet rassembleur, qui mette l'intérêt général au cœur de nos décisions.

Ce nouveau mandat s'ouvre dans un contexte particulier. A l'image du conseil municipal de ce soir où nous devons respecter un certain nombre de normes sanitaires et qui a dû attendre deux mois avant de se réunir. Nous savons que ce contexte va nous appeler à réfléchir à la manière de pouvoir y répondre, comme d'anticiper la crise économique et budgétaire qui s'annonce.

Enfin, n'oublions pas qu'être élu, c'est être au service des habitants, et au travers des habitants être au service de notre commune. Méditons cette phrase de Churchill : « Parfois, il ne sert à rien de dire que nous avons fait de notre mieux mais il faut faire ce qui est nécessaire. » Alors mes chers collègues, je vous appelle à faire ce qui est nécessaire. Merci !

## L'INSTALLATION DU CONSEIL MUNICIPAL EN IMAGES

Le dimanche 15 mars 2020, la liste "Ensemble, continuons pour Lèves" a obtenu 1356 voix, soit 71,41% des suffrages exprimés. La nouvelle équipe municipale a pris ses fonctions officiellement le 25 mai dernier, date du Conseil municipal d'installation. Le Conseil municipal est composé de 29 élus dont 7 adjoints au maire, 3 conseillers municipaux délégués, 14 conseillers municipaux de la majorité et 4 conseillers municipaux de l'opposition.



Le Conseil municipal réuni pour son installation, dans le respect des gestes barrières.



Discours de Daniel Desgrouas, doyen de l'assemblée, avant de procéder à l'élection du Maire.



Vote à bulletins secrets mené par Maximilien Cosgrove, jeune élu du Conseil municipal.



Le Conseil municipal a été retransmis en direct sur internet. La vidéo est disponible sur le Youtube de la ville de Lèves.



Le doyen de l'assemblée remet l'écharpe à Rémi Martial, réélu maire de Lèves.



Rémi Martial entouré de Daniel Desgrouas, doyen, et Joanne Moulard, benjamine.

# LES COMMISSIONS ET LES REPRÉSENTATIONS

## Les commissions municipales

### TECHNIQUE

(Aménagement, voirie, espaces verts, bâtiments, urbanisme et coeur de village)

Daniel Desgrouas (vice-président)  
 Patrick Le Calvé  
 Joël Houvet  
 Antonin Gilletta  
 Marie-Pierre Legrand  
 Muriel Laban  
 François Santos  
 Denis Goisque  
 Isabelle Dréano  
 Hervé Loire  
 Stephan Gillot  
 Un 2<sup>ème</sup> membre de l'opposition  
 (en attente de son installation)

### SERVICES À LA POPULATION

(Action sociale, petite-enfance, vie scolaire, jeunesse, animation, relations avec la vie associative et mémoire)

Bénédicte Palluel (vice-présidente)  
 Marie-Hélène Ferreira  
 Olivier Pichereau  
 Brigitte Moreau  
 Marie-Pierre David  
 Yoan Hubert  
 Ghislaine Auge-Derussit  
 Marie-Pierre Legrand  
 Joanne Moulard  
 Olivier Normand  
 Aurélie Gonzalez-Ruiz  
 Marie-José Guillet

### AFFAIRES GÉNÉRALES

(Affaires générales, finances, ressources humaines, sécurité, relations avec la vie économique)

Patrick Le Calvé (vice-président)  
 Joël Houvet  
 Lionel Lecointre  
 Antonin Gilletta  
 Marie-Pierre David  
 Isabelle Dréano  
 Sandrine Blin  
 Emilie Roubaud  
 Maximilien Cosgrove  
 Muriel Deguine  
 Aurélie Gonzalez-Ruiz  
 Marie-José Guillet

## Représentations dans les instances municipales

### CCAS

Rémi Martial (Président de droit)  
 Bénédicte Palluel (vice-présidente)  
 Marie-Pierre David  
 Yoan Hubert  
 Sandrine Blin  
 Muriel Deguine  
 Marie-José Guillet

### COMITÉ TECHNIQUE

Rémi Martial (Président de droit)  
 Patrick Le Calvé (titulaire)  
 Ghislaine Augé-Derussit (suppléante)  
 François Santos (suppléant)

### COMITÉ DES OEUVRES SOCIALES

Rémi Martial (membre d'honneur)  
 Olivier Pichereau  
 Bénédicte Palluel  
 Muriel Deguine  
 Sandrine Blin

## Représentations externes

### COMMUNAUTÉ D'AGGLOMÉRATION CHARTRES MÉTROPOLÉ

Rémi Martial  
 Patrick Le Calvé  
 Marie-Pierre David

### COMITÉ DE JUMELAGE

Joël Houvet

### CONSEIL D'ADMINISTRATION DE LA FONDATION D'ALIGRE ET MARIE-THÉRÈSE

Bénédicte Palluel

### CONSEIL DE VIE SOCIALE DU SHEMA (ADSEA)

Marie-Pierre David (titulaire)  
 Marie-Pierre Legrand (suppléante)

### SYNDIC DE LA CO-PROPRIÉTÉ DU 14 AVENUE DE LA PAIX

Joël Houvet

### ASSEMBLÉE SPÉCIALE ET ASSEMBLÉE GÉNÉRALE ORDINAIRE ET EXTRAORDINAIRE DE LA SPL CHARTRES AMÉNAGEMENT

Patrick Le Calvé

# INTERVIEW DE DÉBUT DE MANDAT DU MAIRE

Réélu officiellement maire de Lèves pour un second mandat lors du Conseil d'installation du 25 mai, Rémi Martial répond aux questions du Pied de fée, le bulletin officiel de la ville de Lèves.

## **Pied de Fée : Monsieur le Maire, comment avez-vous géré la situation durant la période qui séparait l'élection municipale du 15 mars et l'installation du nouveau conseil municipal le 25 mai ?**

**Rémi MARTIAL :** D'une manière particulière, tant la situation était à la fois inattendue et inédite. Généralement, l'installation du conseil se tient 5 à 7 jours après l'élection municipale, et le maire sortant doit simplement gérer les affaires courantes. Avec le prolongement important de ce délai, l'Etat a donné exceptionnellement des pouvoirs supplémentaires aux maires afin de leur permettre de maintenir une continuité des services publics essentiels.

## **P2F : Quelles ont été vos priorités durant la crise sanitaire ?**

**RM :** Tout d'abord, nous avons procédé à l'organisation du confinement dès le 17 mars, avec la fermeture de l'ensemble des locaux municipaux et l'arrêt quasi complet des services. Nous avons porté notre priorité sur le suivi des personnes âgées et fragiles, en particulier celles qui bénéficiaient du portage de repas que nous avons dû arrêter. Un suivi téléphonique régulier a été mené par les élus dans un premier temps, puis par des Lévois volontaires qui se sont mobilisés petit à petit autour du Réseau de solidarité locale que nous avons mis en place dès la fin mars. Je tiens à remercier ici tous ceux qui se sont mobilisés pour assurer cette solidarité concrète.

Nous avons également organisé l'accueil des enfants de personnels soignants et réquisitionnés sur les temps scolaires et périscolaires au sein du pôle enfance Jean-Pierre Reschœur (école, garderie, crèche) avec les personnels de la ville et les enseignants volontaires. Ensuite est arrivée la phase de préparation du déconfinement.

## **P2F : Comment avez-vous géré le déconfinement ?**

Nous avons été attentifs envers les consignes gouvernementales et les règles sanitaires, dont l'évolution régulière et parfois à la dernière minute nous ont compliqué la tâche. Les services de la ville se sont fortement investis – et je les en remercie – pour permettre la réouverture progressive des écoles à partir du 14 mai, avec un protocole sanitaire de 60 pages très strict. Parallèlement, nous avons travaillé à la réouverture partielle des services municipaux, en respect des annonces et contraintes gouvernementales.

## **P2F : Quel est l'impact de la crise sur les investissements prévus par la commune ?**

La quasi-totalité des travaux ont été arrêtés, et donc retardés. Si certains travaux ont déjà repris, il nous faut réfléchir à l'impact des deux mois de confinement sur l'avenir de certains investissements. Je pense notamment à l'école élémentaire Jules Vallain, dont il était prévu un début des travaux cet été, et que nous allons devoir reporter en 2021. Nous sommes en train de faire le point sur tous les autres projets.

## **P2F : Et concernant les services à la population ?**

Après un mandat 2014-2020 où les dotations de l'Etat ont fortement baissé, nous savions que le mandat qui s'annonçait continuerait à avoir des répercussions négatives sur les finances municipales, notamment avec la fin programmée de la taxe d'habitation. Ce que nous ne pouvions anticiper était la crise de la Covid-19 et ses répercussions importantes sur l'économie. Les prévisions les plus optimistes prévoient une baisse du PIB de 11% en 2020, un déficit public de près de 10% du PIB et une dette qui explose à 120 % du PIB. D'évidence, cette crise économique aura un impact non négligeable sur les finances des collectivités à moyen terme. Dès cette année, nous anticipons une perte de recettes de l'ordre de 120 000 euros.

C'est pourquoi j'ai demandé à la nouvelle équipe municipale de travailler dès après notre élection à un plan de crise, qui nous permette de surmonter les années difficiles qui s'annoncent. Plusieurs groupes de travail se sont tenus, pour réfléchir aux décisions à prendre.

Nous avons pour principe la volonté de trouver le meilleur équilibre possible entre la pérennisation des services essentiels que nous délivrons au quotidien à la population et les investissements d'avenir, d'autant que nombreux ont été les Lévois qui ces derniers mois m'ont rappelé l'importance de mieux entretenir nos routes et bâtiments communaux.



Pendant le confinement, le maire a organisé des réunions et maintenu le lien via internet.



L'équipe exécutive se réunit à nouveau tous les lundis matins à la mairie.

Je souhaite évidemment que cet équilibre nous permette de continuer à baisser chaque année les taxes foncières (le taux de la taxe d'habitation étant désormais figé par la loi jusqu'à sa suppression définitive prévue en 2023).

**P2F : Pouvez-vous nous détailler les mesures prises dans le cadre de ce plan de crise ?**

Après étude et mûre réflexion, nous avons décidé de revoir l'organisation du service de transport scolaire. Celui-ci coûte plus de 100 000 euros par an à la commune (170 000 euros moins 65 000 euros de subventions de Chartres métropole). Et nous le constatons, notre car communal, que nous étions l'une des rares communes à avoir conservé, nous coûte cher, et donne trop de rigidité dans la gestion du service. Rien qu'en 2019, il nous a coûté 28 000 euros de frais de maintenance.

Par ailleurs, le transport du midi, qui ne s'adresse qu'à une quarantaine d'utilisateurs réguliers, coûte à lui seul 40 000 euros à la commune. Un service de cantine existe, avec sept tranches tarifaires, et donne la possibilité de garder les enfants. Enfin, la « gratuité » qui prévalait depuis une quinzaine d'années posait des problèmes d'organisation, avec un manque de responsabilité de la part de certains parents et un problème d'équité vis-à-vis de ceux qui payent la garderie. Pour toutes ces raisons, nous avons décidé de transférer l'ensemble du service de transport auprès de Chartres métropole, collectivité compétente depuis de nombreuses années, de supprimer le transport du midi, et de remettre en place un paiement forfaitaire, de 20€ par trimestre et par enfant.

Les autres services périscolaires sont inchangés, et les tarifs, que nous avions à l'origine prévu d'augmenter régulièrement au rythme de l'inflation, sont stables depuis cinq ans.

Par ailleurs, nous avons pris la décision d'arrêter le portage de repas tel qu'il était organisé jusqu'alors. 30 repas étaient distribués par jour, pour un coût net supporté par la commune de 40 000 euros annuels. Pendant la crise sanitaire, nous avons pu constater que chacun avait réussi à s'organiser autrement. Nous réfléchissons à la manière de faire évoluer ce service,

de telle sorte que les personnes âgées dans le besoin aient une solution, sans que cela ne coûte trop au contribuable. Le plus important étant de maintenir le lien, notamment auprès des personnes fragiles ou frappées de solitude. C'est l'un des objectifs que j'ai donné à ma nouvelle équipe à travers le Réseau de solidarité locale.

**P2F : Parlez-nous de ce réseau de solidarité locale.**

L'idée nous est venue fin mars avec le confinement, lorsque nous avons dû fermer la plupart de nos services du jour au lendemain, et que nous avons constaté d'une part qu'un certain nombre de Lévois avait des besoins, et d'autre part que des habitants souhaitaient aider, par exemple en faisant des courses ou en passant du temps au téléphone. Nous avons alors proposé de mettre ces personnes en relation, la commune jouant le rôle de tiers de confiance. Réduire la dépense publique ne doit pas nous empêcher de réfléchir à d'autres solutions, au contraire. Je crois que nous allons vers une nouvelle période où de toutes façons nous ne pourrions plus dépenser comme avant, et où nous sommes appelés à réfléchir à de nouvelles alternatives. D'où l'idée de travailler à la pérennisation et au développement du Réseau de solidarité locale. Nous y travaillons et pourrions présenter le projet à la rentrée de septembre. Dans ce domaine, comme dans d'autres, donnons-nous les possibilités d'expérimenter.



Les élus préparant la distribution des masques.

# RETOUR EN IMAGES

## CÉRÉMONIE DU 1<sup>ER</sup> MAI



Le 1<sup>er</sup> mai 2020, un temps de recueillement en comité restreint a été marqué devant le Mémorial de Chavannes, par le maire et les représentants des anciens combattants en mémoire des 9 résistants fusillés sur l'ancien champ de tir de Chavannes en 1942 et 1944.

## CÉRÉMONIE DU 08 MAI



Rémi Martial, maire, François Dauvillier, vice-président de l'ULAC, Pierre Doublet, membre du comité de mémoire et Jean-Claude Dupré, porte-drapeau, se sont retrouvés devant le Monument aux Morts pour célébrer la Victoire de 1945.

## DES JARDINS FLEURIS PENDANT LE CONFINEMENT...

Merci aux Lévois qui nous ont envoyé les plus belles photos de leurs jardins.



Corentin MASSON



M. et Mme BILLOT



Famille DESCHAMPS



Gérard DEVEAU



**Ginette GOICHON**



**Jean-Yves JOSSO**



**Jeanne BOEUF**



**Martine JUMENTIER**



**Nadia GONCALVES**



**Patrick GRAINDORGE**



**Séverine DEMICHEL**



**Lolita et Pascal MARCHADIER**

# VIE DE LA COMMUNE

## ENTRETIEN DE VOS JARDINS - RAPPEL DES RÈGLES DE VOISINAGE



### Que faire si les branches dépassent ?

La coupe des branches des arbres, arbustes et arbrisseaux appartenant au voisin et qui avancent sur votre propriété relève de sa responsabilité.

Vous ne pouvez le faire vous-même, sauf s'il vous y autorise expressément. S'il refuse, il faut vous adresser au tribunal d'instance qui contraindra le voisin à s'exécuter.

### Puis-je cueillir les fruits ?

Si les branches qui dépassent chez vous portent des fruits, vous n'avez pas le droit de les cueillir, mais vous pouvez les ramasser lorsqu'ils sont tombés par terre, et le voisin ne peut vous les réclamer.

### Si les racines dépassent ?

Contrairement à la solution retenue pour les branches, vous pouvez vous-même couper les racines des arbres voisins qui pénètrent dans votre terrain, en les sectionnant à la limite séparative. Mais vous ne pouvez contraindre votre voisin de le faire. Si vous subissez un dommage causé par les racines d'un arbre voisin (exemple : elles soulèvent le mur de votre

garage), vous pouvez engager la responsabilité de votre voisin

### Si les feuilles des arbres voisins nous envahissent ?

On considère que si le vent porte vers votre terrain les feuilles des plantations voisines, vous devez les supporter, car il s'agit là d'un inconvénient normal de voisinage. Il en irait autrement, et vous pourriez agir en responsabilité contre votre voisin, si les arbres de ce dernier occasionnaient un trouble excessif, par exemple en s'accumulant dans des proportions inadmissibles dans la gouttière ou sur le toit de votre maison, causant des dégâts à la toiture ou au mur (infiltrations).

### Quand puis-je tondre ?

L'article 4 de l'arrêté préfectoral n°2012247-0004 précise les horaires autorisés pour effectuer les travaux de bricolage ou de jardinage réalisés par des particuliers à l'aide d'outils ou d'appareils susceptibles de causer une gêne sonore pour le voisinage : tondeuse à gazon, tronçonneuse, perceuse, scies...etc.

- Les jours ouvrables de 8h30 à 12h et de 14h30 à 19h30
- Les samedis de 9h à 12h et de 15h à 19h
- Les dimanches et jours fériés de 10h à 12h

### Dois-je entretenir mes trottoirs ?

L'entretien des pieds de façade et de clôture est de la responsabilité exclusive des riverains. Quant aux trottoirs et aux caniveaux, la commune et les riverains partagent la responsabilité de leur entretien. Afin de vous encourager à fleurir devant chez vous, la ville de Lèves a édité le guide « Ensemble, végétalisons Lèves », qui recense les bons conseils. Avant d'entamer cette démarche, vous devez prendre contact avec les services techniques de la commune. Guide à retrouver à la mairie ou sur [leves.fr](http://leves.fr).

## QUELQUES RÈGLES D'URBANISME : VOS DROITS ET DEVOIRS

### Je souhaite changer mes fenêtres, faire une clôture, construire ma maison, diviser un terrain... ?

Nombre de ces opérations sont soumises à une autorisation d'urbanisme. Cette autorisation permet à la commune soit de vérifier la conformité des travaux par rapport aux règles d'urbanisme (Code de l'urbanisme, PLU, etc.), soit de préciser les règles en fonction de votre projet. Elle est donc le garant de l'égalité des citoyens et son obtention sécurise

la réalisation de votre projet. La réalisation d'une demande d'urbanisme est une étape préparatoire indispensable à vos travaux.

### Quelles autorisations dois-je remplir ?

Il existe différents types d'autorisations :

- Déclaration préalable de travaux (DP)
- Permis de construire (PC)

Si vous modifiez l'aspect extérieur de votre habitation ou réalisez des travaux de petites ampleurs, vous devez réaliser une déclaration préalable notamment pour les travaux suivants :

- Construction d'agrandissement, d'extension, de surélévation, d'aménagement de combles avec création de surface de plancher ou d'emprise au sol supérieure à 5m<sup>2</sup> et inférieure à 40m<sup>2</sup> dans la zone U du PLU ou 20m<sup>2</sup> sinon. Également en cas de changement de destination d'un local, par exemple la transformation d'un garage en habitation.

- Aménagement extérieur d'annexes/abris avec création de surface de plancher ou d'emprise au sol inférieure à 20m<sup>2</sup>. On parle d'annexes/abris lorsque votre projet est un carport, abri de jardin, une dépendance, un garage, etc.

- Modification de l'aspect extérieur d'un bâtiment (rénovation de façade, création/remplacement de portes et/ou de fenêtres, couleur des volets, etc.)

- Installation et/ou modification de clôtures et de portails (y compris entre parcelles privées).

- Installation d'une piscine y compris hors sol dans certains cas.

- Stationnement d'une caravane plus de 3 mois dans l'année.

- Création d'un terrain à bâtir à partir d'une unité foncière si cette dernière n'étant pas située dans le périmètre d'un monument classé ou inscrit et dont la desserte (accès et réseau) est existante.

Cette liste est non exhaustive et certaines exceptions existent. Pour les travaux plus importants que ceux précédemment cités sur une construction nouvelle ou existante, vous devrez faire une demande de permis de construire.

### Après mes travaux ?

Le titulaire d'une autorisation d'urbanisme doit obligatoirement adresser une déclaration attestant l'achèvement et la conformité des travaux (DAACT) à la mairie pour signaler la fin des travaux.

### Si je ne demande pas d'autorisation ?

Si vous réalisez vos travaux sans autorisation ou de manière non conformes à celle-ci, c'est une infraction au code de l'urbanisme engageant votre responsabilité civile sur 10 ans et pénale sur 6 ans. Vous risquez notamment :

- Un procès-verbal avec amende
- Un arrêt immédiat des travaux

- Une démolition totale et/ou une mise en conformité
- Une procédure pour fraude fiscale
- Un refus de prise en charge par l'assurance en cas de sinistre
- L'impossibilité de vendre votre bien au motif de la non-conformité.

### Puis-je régulariser ma situation ?

Le service urbanisme vous proposera de régulariser vos travaux suivant la même procédure en indiquant dans le formulaire Cerfa qu'il s'agit d'une régularisation. Vos travaux devront respecter les documents d'urbanisme en vigueur.

### Où puis je obtenir les documents et/ou des informations ?

Les dossiers sont disponibles en mairie et sur le site « service-public.fr ».

Cependant, la rédaction, l'impression, la reproduction des formulaires et des pièces ainsi que la complétude de vos dossiers sont de votre responsabilité. Les services de la ville ayant principalement une mission d'enregistrement, d'archivages et de police de l'urbanisme. L'instruction

des dossiers est réalisée par Chartres Métropole dans le cadre de l'application du code de l'urbanisme et de notre PLU (PLU disponible sur [leves.fr](http://leves.fr)). Vous pouvez également vous adresser aux professionnels de l'urbanisme pour vous accompagner dans vos démarches (notaires, géomètres, architectes).



## A SAVOIR

Vous voulez vendre votre maison ou vous assurer de la constructibilité d'un terrain destiné à la vente ?

Vous avez besoin d'un certificat d'urbanisme. Ce document indique les règles d'urbanisme applicables à un terrain donné.

Il existe 2 types de certificat :

-Le certificat d'information, nécessaire dans le cadre d'une vente sans projet.

-Le certificat opérationnel qui apporte des informations sur la faisabilité du projet.

**Le service urbanisme est à votre disposition au 02 37 180 180 / [urbanisme@leves.fr](mailto:urbanisme@leves.fr).**

### VACANCES D'ÉTÉ

Après avoir repris progressivement le chemin de l'école, les enfants vont également pouvoir bénéficier des accueils de loisirs pour les vacances estivales. Vous pouvez encore inscrire vos enfants dans la limite des places disponibles.

Retrouvez les thèmes et plannings des deux accueils de loisirs sur [leves.fr](http://leves.fr).

Pour toute question sur les vacances d'été, contactez Fabienne Morizet : 06 77 58 30 23 / 02 37 180 180 / [fabienne.morizet@leves.fr](mailto:fabienne.morizet@leves.fr).

### INSCRIPTIONS RENTRÉE 2020/2021

Les services de la ville préparent activement la rentrée 2020/2021. Vous devez inscrire vos enfants aux services périscolaires en vous connectant sur le **Portail familles**, et ce **jusqu'au 15 juillet** :

- Cantine
- Garderies matin et soir
- Accueils de loisirs (mercredi et vacances scolaires)
- Étude
- Transport scolaire matin et soir

Concernant le transport scolaire, les inscriptions se font via un formulaire disponible à l'accueil de la mairie ou sur [leves.fr](http://leves.fr).

Sur [leves.fr](http://leves.fr), retrouvez également les tarifs municipaux, les règlements intérieurs du transport et de la restauration scolaire.



Les inscriptions aux services périscolaires se font impérativement via le **Portail familles**, accessible depuis [leves.fr](http://leves.fr). Les réservations peuvent être effectuées pour l'année scolaire (fréquentation régulière) ou sur une période donnée (inscription occasionnelle). En cas de non-inscription préalable, le tarif sera majoré de 50 %.

L'accès à ce Portail se fait au moyen d'un identifiant et d'un mot de passe. L'identifiant est communiqué sur simple demande en mairie.

Pour toute question sur les inscriptions et la facturation, contactez Christelle Cormier : 02 37 180 180 / [christelle.cormier@leves.fr](mailto:christelle.cormier@leves.fr).

**3%.COM**  
IMMOBILIER

**ARRIVE SUR CHARTRES AGGLO**

**VENDEZ PLUS VITE, ACHETEZ MOINS CHER !**

**Honoraires réduits à 3% TTC\***

**Vous vendez, contactez nous !**

**Antoine MALGOGNE**

06 11 83 82 24  
[antoine.malgogne@troispourcent.com](mailto:antoine.malgogne@troispourcent.com)  
[www.troispourcent.com](http://www.troispourcent.com)

Menuiseries PVC, ALU, BOIS  
Volets roulants, battants  
Portes d'entrée  
Portes de garage  
Automatismes, Domotique  
Vérandas, Pergoias

8 rue de la Pointe à l'Hermite - 28300 Lèves  
02 37 21 73 32  
[www.kheops-guerin.fr](http://www.kheops-guerin.fr) - [www.solabaie-leves.fr](http://www.solabaie-leves.fr)

## TRAVAUX

### ROND-POINT DE LA CHACATIÈRE



Embellissement du rond-point avec la mise en place de pavés collés, et installation de 4 caméras de vidéo-protection.

### PARC DU BOIS LION



L'urbanisation du Parc du Bois Lion se poursuit avec la construction des logements.

### CHAVANNES / VALLÉE BARON



Enfouissement des réseaux, mise en place d'un nouveau tapis de voirie avec caniveau central localisé sur la route de Chavannes.

### RUE DE BAILLEAU



En phase de concertation et de conception entre la ville et nos différents partenaires. Une réunion de présentation du projet sera organisée prochainement avec les riverains.

### PLAN VERT : TRAVAUX ENTRE LE MOULIN ET CHARTRES



Chartres Métropole continue le développement et l'embellissement des rives de l'Eure. La jonction Chartres-Lèves va être mise en valeur cette année avec un programme de travaux qui s'étalera jusqu'à fin 2020.

Ces travaux consisteront à réaliser l'enfouissement des réseaux aériens (éclairage, Télécom et fibre optique), à renouveler l'éclairage public dans la rue des Grands Prés et le long du cheminement du Plan vert, à aménager une piste mixte (piéton/vélo) avec une reprise de la berge sur Lèves et à créer un parc paysager sur le site de l'ancienne station d'épuration.

La circulation des piétons et cyclistes vers le chemin longeant l'Eure sera interdite pendant toute la durée du chantier, y compris le week-end et les jours fériés. **Une déviation est mise en place par l'avenue de la Paix puis rue du Bourgneuf afin de rejoindre l'anneau du stade des Grands Prés par la rue Léo Lagrange.**

# VIE DES ASSOCIATIONS

## ASSOCIATION CHARLES GAUTIER

Coucou. Bonjour à tous. Le confinement est terminé mais continuez à observer les gestes barrières et surtout portez bien vos masques lors de vos sorties. Prenez soin de vous.

Plusieurs informations concernant le club :

- Au vu des événements actuels, le repas n'aura pas lieu cette année, il sera exceptionnellement remplacé pour une distribution de colis à la période de Noël à chaque adhérent.
- Le goûter prévu en septembre n'aura pas lieu
- La croisière sur le Rhin est reportée du 6 juin au 10 juin 2021
- le club du jeudi n'a pas repris et ne reprendra certainement pas avant l'année prochaine car les salles ne sont pas mises à disposition.

Prenez soin de vous. Madame Michèle GALLET, Votre Présidente.

## COMITÉ DE JUMELAGE

Voyage à Nailsworth reporté. Compte tenu de la situation sanitaire, notre déplacement à Nailsworth, le week-end de l'ascension, a bien sûr été reporté. Ce fut une grande déception pour nous, d'autant plus que nous devions nous déplacer avec les musiciens de Lèves.

Pour maintenir le lien entre nos 2 villes, nous avons réalisé un bulletin commun avec des articles en anglais et en français sur, notamment, nos témoignages pendant le confinement. Et pour mieux connaître notre ville jumelle un quiz croisé a été proposé aux lévois concernant Nailsworth et inversement. Les participants sont unanimes pour dire qu'il a fallu beaucoup de recherches pour répondre aux questions. Pour faire le bilan de ce quiz nous avons organisé une réunion vidéo franco-anglaise. Ce fut un échange très sympathique. Nous avons déjà programmé le déplacement l'année prochaine pour le week-end de l'ascension du 13 au 16 mai 2021.



## AMAP'TITE TERRE

Face au covid, l'AMAP; " Une solution alimentaire, locale et solidaire". Une AMAP, c'est une Association pour le Maintien d'une Agriculture Paysanne.

L'amap'tite Terre de Lèves permet à ses adhérents d'être en lien direct avec des producteurs bio, d'Eure et Loir et du Perche pour acheter leurs productions. Les membres de l'association commandent les produits fermiers qui sont distribués le vendredi soir au pôle associatif du Mousseau. Nous sommes solidaires avec les paysans lorsqu'ils rencontrent des aléas dans leur production... ou leur vente. La crise sanitaire liée au Covid a été l'occasion de mettre en pratique les valeurs portées par l'association. Nous avons souhaité maintenir les distributions de denrées alimentaires, malgré la fermeture des locaux que la municipalité nous prêtait jusque-là. Au début, il a été difficile de trouver des préconisations officielles, celles-ci sont arrivées avec la réorganisation des marchés. Nous étions sur le même créneau de produits alimentaires de première nécessité. Nous nous sommes organisés; les producteurs ont préparé en amont des colis nominatifs, dans la rue nous avons effectué nos distributions sous forme de "drive" avec les gestes barrières préconisés. La solidarité entre les adhérents a permis que peu de personnes se déplacent, nous avons mis en place un créneau de passage et, depuis un mois déjà, l'amicale Laïque est venue à notre secours pour nous prêter leur salle ce qui nous permet d'être à l'abri des intempéries.

Nous nous sommes mobilisés, nous avons tenu et sommes heureux aujourd'hui d'avoir pu soutenir des producteurs engagés dans une production de qualité et de respect de l'environnement.

Si cette crise sanitaire vous a interpellé et que vous souhaitez aujourd'hui consommer différemment, nous vous invitons à nous rejoindre. A bientôt !

Contact : amaptiteterre@free.fr ou au 06 28 07 80 66

<https://sites.google.com/site/amaptiteterre/>

HYPERLINK "<https://www.facebook.com/Amaptite-terre->

## TC LÈVES



Reprise d'activité dans le respect des règles sanitaires et la bonne humeur ! Comme pour l'ensemble des clubs sportifs, les activités du TC Lèves se sont mises à l'arrêt le temps du confinement. Mais grâce au protocole sanitaire de la FFT adapté par le club à ses installations et à un dialogue de proximité entre nos dirigeants et la mairie, nous avons pu autoriser l'accès aux courts extérieurs à nos adhérents dès le samedi 16 mai ! Quelques semaines plus tard, le 8 Juin, ce sont les entraînements collectifs qui ont également pu reprendre !

La distanciation, les balles « individualisées et marquées », le gel hydroalcoolique et le désinfectant pour la bande du filet font aujourd'hui partie du décor pour tous ceux qui viennent pratiquer. Mais le plaisir de jouer et retrouver une activité physique est bien là ! Et pour tous les élèves des cours collectifs, s'il a fallu s'habituer à ne pas toucher les balles avec les mains, tous ont pris un certain plaisir à regarder Alexis – notre « moniteur masqué » – les ramasser seul à la fin de chaque exercice ! Précautions obligent ! Nous préparons désormais la saison 2020-2021, alors n'hésitez pas à consulter notre site internet <http://tennis-leves.com/> pour y retrouver toutes les informations !

## FNACA

Après ces temps de confinement pendant lesquels tous nos projets ont été reportés puis annulés, nous espérons reprendre un peu d'activités !

Comment se déroulera la cérémonie du 16 août ?

Notez tout de même la matinée dansante avec l'orchestre de Nicolas DEVOIR, le jeudi 8 octobre à l'Espace Soutine... selon les possibilités et les recommandations sanitaires.

L'assemblée générale de notre comité FNACA est prévue le lundi 19 octobre à l'Espace Soutine. Des invitations individuelles vous confirmeront toutes ces informations en temps utile.

A bientôt.

## GYMNASTIQUE VOLONTAIRE

Les cours se sont arrêtés le lundi 15 septembre. Des animatrices ont proposé des cours, via internet, pour que nous puissions rester en forme et nous les en remercions. Quelques cours ont repris dans l'agglomération chartraine depuis le 8 juin, à l'extérieur, toutes les salles de sports étant fermées. Maintenant il faut penser à la rentrée, en espérant que nous pourrions à nouveau utiliser les installations sportives. La rentrée des cours de gymnastique volontaire aura lieu le lundi 7 septembre. Les heures et jours de séances restent inchangés. Pour les nouveaux adhérents, un certificat médical de moins de deux mois est obligatoire. Les inscriptions se font sur place, à l'heure des cours.

Présents au forum des associations de Lèves le 6 septembre, nous pourrions vous fournir tous les renseignements qui vous seraient utiles. Bonnes vacances à toutes et à tous.

Pour tous renseignements complémentaires, vous pouvez vous adresser soit au secrétariat de la G.V. tél. 02.37.33.09.74, soit à Nicole DAUVILLIER : 02.37.36.41.05, soit à Monique BERGER : 02.37.36.46.22

## AS LÈVES



Après presque 3 mois de suspension, l'AS Lèves athlétisme a proposé à ses athlètes la reprise de ses entraînements collectifs.

Devant la nature du contexte épidémique, en lien avec la mairie, le club a rédigé un protocole sanitaire que chaque adhérent s'engage à respecter. Distanciation physiques, répartition en petits groupes, fermeture des vestiaires..., tout a été mis en place pour retrouver la convivialité des entraînements sans faire courir de risques à nos adhérents et leurs proches.

Depuis l'amorce annoncée du déconfinement, nos entraîneurs avaient préparés cette reprise en proposant quelques séances à faire individuellement. Le mardi 9 juin à l'horaire habituel 18h30, c'est un petit effectif d'une quinzaine de coureurs qui s'est retrouvé devant le complexe sportif Michel Castaing pour 2 types de séances. Même si certains se sont entretenus pendant cette longue période, ce premier entraînement a montré que l'été ne sera pas trop long pour retrouver une petite forme en septembre.

L'AS Lèves athlétisme espère que le contexte sanitaire n'empêchera pas d'accueillir de nouveaux adhérents à la rentrée de septembre, en tous cas, toutes les mesures pour vous accueillir dans les meilleures conditions seront prises. Le bureau

## LÈVES-TOI ET MARCHÉ

Bonjour à tous, avec le confinement dû au COVID 19, nous avons subi cette année un chamboulement dans notre quotidien personnel et nos activités associatives comme le CAFE TRICOT et le CHAVANNE'S BROCC qui comme vous avez pu le remarquer ont été annulés.

Par contre nous avons réussi à reporter notre manifestation : le WE PLAYMOBIL au samedi 31 octobre et dimanche 1<sup>er</sup> novembre 2020 à l'espace Soutine.

Nous ne sommes pas restés dans l'inactivité et l'esprit de solidarité qui nous tient à cœur nous a engagé à faire don de deux tablettes tactiles à la Fondation d'Aligre et Marie-Thérèse pour permettre aux résidents de garder un lien visuel avec leurs proches dans ces moments difficiles.

« Les tricopines » seront heureuses de vous accueillir de nouveau à l'espace Gabriel Loire pour le CAFE TRICOT dès septembre 2020. Rejoignez-les pour passer un moment convivial autour d'un café. Retrouvez toutes ses informations sur [www.levestoietchampagne.com/ltem](http://www.levestoietchampagne.com/ltem)

## LES AMIS DE CLUSTER

L'ensemble vocal Cluster, dirigé par Pauline Bonneau-Pfeiffer, est actif au sein de la commune. Si le confinement a permis aux uns et aux autres de cuisiner, jardiner, bricoler, voire étudier, nous avons été heureux de nous retrouver pour un rendez-vous hebdomadaire en vision-conférence, en attendant de se revoir "en vrai" pour chanter ensemble. Chacun révise de son côté les chants orthodoxes et les extraits de comédies musicales de Broadway, en vue d'un concert commun en décembre avec l'Ensemble Vocal des Tourelles à Epernon. Le promotion du chant choral est notre objectif. Vous êtes nombreux à venir nous écouter, et si vous avez envie de nous rejoindre, nous serons heureux de vous accueillir le jeudi à 20h15, à l'école de musique.

## SEDB D'EURE-ET-LOIR

Etant donné les contraintes dues au Coronavirus l'Association SEDB 28 a décidé de ne pas être présent au forum des associations du 6 septembre 2020.

Concernant l'Assemblée Générale de la Fédération française de l'Encouragement du Dévouement et du Bénévolat prévue de longue date les 11 et 12 septembre 2020 nous attendons les textes officiels pour décider la marche à suivre.

## LÈVES'ART



## AMICALE LAÏQUE

En raison du Covid 19, l'Amicale a malheureusement dû interrompre ses activités à la mi-mars. Comme pour toutes les associations, cet événement génère nombre de problèmes. En particulier, quelle décision prendre par rapport à la rétribution des professeurs, aux cours non assurés des adhérents ? Le choix de l'Amicale fut celui de la solidarité. Les professeurs d'encadrement d'art, peinture, danse et yoga toucheront la totalité de leur salaire grâce à une demande de chômage partiel et à un complément versé par la trésorerie de l'amicale. Parallèlement, les adhérents qui le souhaitent pourront être remboursés d'une partie des cours manquants. Partie variable selon l'activité, puisque certaines professeurs ont tout de même assuré une part d'enseignement via internet. Pour notre association, les conséquences financières de cet épisode s'avèrent importantes. Le budget sera amputé des gains habituels de la billetterie du théâtre. En compensation, des représentations exceptionnelles du « Bal » et de « 13 en vie » seront données en novembre si l'actualité du Covid le permet. Le yoga a pu reprendre son activité en petits groupes, avec toutes les règles sanitaires requises. Espérons qu'en septembre, la vie associative si importante à notre équilibre retrouve toute sa vitalité, nous permettant de poursuivre l'ensemble de nos projets artistiques fédérateurs.



## ASSOCIATION DES COLLECTIONNEURS

C'est avec regret que l'association des collectionneurs a pris la décision de ne pas organiser son bric à brac du mois d'octobre. Vu la conjoncture actuelle et ne sachant pas l'évolution des choses actuelles pour le mois d'octobre et se basant sur les restrictions pour organiser un bric à brac à ce jour, nous préférons ne pas prendre de risque et le remettons à l'année prochaine. Toutes nos manifestations reprendront l'année 2021, merci de votre compréhension et sommes encore désolés.



## Décès

17.01.2020	Gilbert MOREAU	17.05.2020	Didier HULLOT
04.02.2020	Didier CHAREAU	12.06.2020	Bernard CORMIER
24.02.2020	Robert GAUDIN	17.05.2020	Marie-Frédérique MARCHAL épouse HULLOT
21.03.2020	Rolande FOUCHÉ veuve DEGAS	18.05.2020	Lionel SOUILLARD
23.03.2020	Noé GOUACHE	29.05.2020	Emilienne QUENTIN épouse AVELINE
17.04.2020	François TOUCHARD	27.05.2020	Lucien PORC

# URBANISME

## Déclarations préalables délivrées

DUBIN Romain	7 rue vallée Baron	Clôture	Didier MARAIS	4 rue du petit Orme	Changement fenêtres
THIEUX Thibaud	85 bis route de Chavannes	Clôture et fenêtres	Jean BATELLIER	5 route de Chavannes	Serre
LECOMTE Mariette	15 route de Chavannes	Portail	SCI LABE	3 rue Marcel Proust	Changement destination de bien
MERCIRIS Gabriel	5 route du bois de Lèves	Changement velux	Mickaël LE BERRE	1 rue des Picheloups	Clôture
BUISSON Franck	30 rue Louise Michel	Changement porte d'entrée	Robert JOURNET	15 avenue Soutine	Porte de garage
Jérôme FAUCONNIER	85 bis avenue de la Paix	Garage	Marie-Pierre COOPEN	17 résidence des Marcoins	Clôture
SCI BEAUREPERE	12 avenue de la Paix	Velux	François SANTOS	13 clos des grands prés	Abri de jardin
Joël HOUSSEAU	109 route de Chavannes	Ravalement	Olivier PICHÉREAU	111 route de Chavannes	Création ouverture grange
Jean-Michel AMY	45 route de Chavannes	Ravalement	Laura HEMON	13 rue du moulin à vent	Peinture volets
			Christophe GASSE	31 rue Nelson Mandela	Pergola

## Déclarations préalables en instruction

POUENAT Frédéric	75 route de Chavannes	Réfection toiture	POSA Moïse	5 Allée des Charmes	Extension
FEUILLATRE Claude	8 rue de Longsault	Réfection couverture	Delphine LE LAY	20 rue Jean Jaurès	Création ouvertures
LEGRAND Denis	2 rue de Longsault	Ravalement de façade	Chartres Métropole	2 avenue de la Paix	Aménagement plan vert
POTHIER Pascal	17 rue du bout du Val	Plaqué commerciale	Patrick PERTHUIS	38 rue de Longsault	Pergola
MERIAUX Jérémy	6 route de Chavannes	Changement destination bien	Marc Vincent	80 route de Chavannes	Portail
VINCENT Jacqueline	15 rue Jules Vallain	Dalle d'entrée + gouttière	Martine MARCAULT	53 bis rue bout du Val	Agrandissement garage
LOISEAU Mickaël	84 avenue de la Paix	Isolation thermique	Alexis Godard	26 rue Jules Vallain	Garage
GOUGIS Laurent	1 rue de la vallée Baron	Portail + Pilier	Christian FAUCONNIER	76 rue de Bailleau	Surélévation clôture
POULLARD Alain	53 rue de Josaphat	Réfection toiture	Mélanie CAMP	36 rue du bout du Val	Clôture
MERCIRIS Gabriel	5 route du bois de Lèves	Changement velux	Guillaume CAZE	7 rue de Bailleau	Façade
DURAND Guy	37 ter rue du bout du Val	Clôture	Denis CLOUET	14 rue des Lucasses	Clôture
CHARRIER et NANTIER	3 bis pointe à l'Hermite	Changement à usage commercial	VENTALON-TARDY	18 rue Pablo Neruda	Volets
AUGE Gérard	23 avenue Gérard Philippe	Volet roulant porte d'entrée	Nicolas GIRET	2 rue Brissot	Extension/Bardage/Terrasse
MARCHANT Roger	4 rue des grands prés	Ravalement mur clôture	WE COCON	80 route de Chavannes	Changement destination de bien
			Concept Construction	48 avenue de la Paix	Clôture/Portail
			Carole MACE	4 bis allée des graviers	Agrandissement fenêtre/Velux

## Permis de construire délivrés

Pierre et Territoires	avenue Marcel Proust	14 Logements	Clément Gaylord	1 rue des Vaux de Lèves	Maison individuelle
-----------------------	----------------------	--------------	-----------------	-------------------------	---------------------

## Permis de construire en instruction

B-CAM	1 rue de la Pointe à l'Hermite	Garage automobile	Ludovic DIAS	44/44bis avenue de la Paix	Maison individuelle
BIZEUL Frédéric	3 rue des Vaux de Lèves	Maison individuelle	Concept Promotion	72 avenue de la Paix	Maison individuelle
LECLERE Benjamin	121 route de Chavannes	Division + construction 3 maisons	LAVOUX-ROUSSEAU	Route de Chavannes lot B	Maison individuelle
POULLARD Stéphane	7/9 rue des grands prés	Réhabilitation du moulin	Teddy PERRINEAU	65 route du bois de Lèves	Extension
LACAZE-PARAGOT	92 bis route de Chavannes	Aménagement combles	RBC INVEST	41/43 avenue de la Paix	Réhabilitation ancienne cantine

# SÉANCE DU CONSEIL MUNICIPAL - 17/02/20

## 1. Fiscalité communale – Vote des taux 2020

En 2019, les taux des trois taxes directes locales ont été fixés à :

Taxe d'habitation : 16,49 %

Taxe foncière sur les propriétés bâties : 32,14 %

Taxe foncière sur les propriétés non bâties : 38,13 %

Pour l'année 2020, les taux de la taxe foncière sur les propriétés bâties et de la taxe foncière sur les propriétés non bâties sont proposés avec une baisse de 0,5%.

En revanche, l'article 16 de la loi de finances 2020 aménage le dégrèvement général de la taxe d'habitation et prévoit le gel du taux de la taxe d'habitation en 2020.

**VU** la commission « Affaires générales » du 11 février 2020,

**LE CONSEIL MUNICIPAL, après en avoir délibéré, 23 voix pour, 2 abstentions (MM. VERDIER et PEREZ),**

**FIXE** au titre de l'année 2020 le taux des trois taxes directes locales à :

Taxe d'habitation : 16,49 %

Taxe foncière sur les propriétés bâties : 31,98 %

Taxe foncière sur les propriétés non bâties : 37,94 %

## 2. Demandes de subvention au titre du Fonds Départemental d'Investissements (FDI) 2020 Projets locaux - Annexe

Dans le cadre de sa politique de soutien à l'investissement 2020, le Conseil départemental intervient à travers le fonds départemental d'investissements (FDI).

Ainsi, au titre de ses investissements, dont les crédits sont prévus et inscrits au budget primitif 2020, la ville de Lèves sollicite un appui financier par le fonds départemental d'investissements.

Les projets 2020 pour lesquels la commune sollicite une subvention au taux le plus élevé sont listés en annexe jointe à la présente délibération.

**VU** le code général des collectivités territoriales,

**VU** les commissions « Services à la population », « Technique » et « Affaires générales » en date du 11 février 2020,

**CONSIDERANT** que ce programme communal est conforme aux priorités fixées par le règlement du fonds départemental d'investissements au titre de l'exercice 2020,

**LE CONSEIL MUNICIPAL, après en avoir délibéré, à l'unanimité,**

**DECIDE** de solliciter au titre du fonds départemental d'investissements au titre de l'exercice 2020, un appui financier au taux le plus large possible pour les opérations présentées,

**D'AUTORISER** Monsieur le Maire ou son représentant à signer tous les actes nécessaires liés aux demandes de subvention et de percevoir les montants accordés.

## 3. Demande de subvention au titre du Fonds Départemental d'Investissements (FDI) 2020 Projet structurant

Dans le cadre de sa politique de soutien à l'investissement 2020, le Conseil départemental intervient à travers le fonds départemental d'investissements (FDI).

Ainsi, au titre de ses investissements, dont les crédits sont prévus et inscrits au budget primitif 2020, la ville de Lèves sollicite un appui financier par le fonds départemental d'investissements pour la construction d'une nouvelle école de musique, au titre des projets structurants.

En effet, l'école de musique est un lieu d'enseignement et un lieu de pratique musicale. Elle accueille près de 250 élèves qui bénéficient de cours individuels, de cours d'ensembles et des cours de formation musicale. 4 ateliers (swing chanson, électro pop, jazz, musique de chambre) sont organisés.

Les cours sont dispensés dès le plus jeune âge et ont un rayonnement au-delà du territoire intercommunal puisque près de la moitié des élèves sont issus de 35 communes différentes, au sein de l'agglomération et hors de l'agglomération,

Pour autant, les locaux de l'école de musique, vétustes, présente des dysfonctionnements :

- Absence d'isolation thermique et de programmeur, ce qui entraîne un inconfort pour les élèves et des charges importantes pour la collectivité,

- Locaux inadaptés aux personnes à mobilité réduite (absence de WC PMR, largeur de vantaux insuffisante, présence de ressauts). La mise en accessibilité s'avère impossible compte tenu des contraintes techniques du bâtiment,

- Locaux peu adaptés à la production de spectacles musicaux, (absence d'isolation phonique, exigüité des espaces) ce qui suppose de nombreuses manipulations des instruments vers des sites extérieurs (Eglise Saint Lazare, Espace Soutine),  
- Accès et stationnement difficiles, ce qui engendre de l'insécurité des enfants,  
Le calendrier prévisionnel de ce projet, évalué à 842 732 HT soit 1 011 278,40 TTC, est établi comme suit :

- 1er semestre 2020 : choix du maître d'œuvre ;

- 2ème semestre 2020 : travaux.

**VU** le code général des collectivités territoriales,

**VU** les commissions « Services à la population », « Technique » et « Affaires générales » en date du 11 février 2020,

**CONSIDERANT** que ce programme communal est conforme aux priorités fixées par le règlement du fonds départemental d'investissements au titre de l'exercice 2020,

**LE CONSEIL MUNICIPAL, après en avoir délibéré, à l'unanimité,**

**DECIDE** de solliciter au titre du fonds départemental d'investissements au titre de l'exercice 2020, un appui financier au taux le plus large possible soit 150 000 euros (30 % du plafond de dépenses) pour l'opération présentée,

**D'AUTORISER** Monsieur le Maire ou son représentant à signer tous les actes nécessaires liés à la demande de subvention et de percevoir le montant accordé.

#### 4. Demande de subvention au titre Fonds Interministériel de Prévention de la Délinquance et de la Radicalisation (FIPDR) 2020

Le fonds interministériel de prévention de la délinquance et de la radicalisation (FIPDR) a pour vocation de financer des actions en adéquation avec les orientations prioritaires de la politique de prévention de la délinquance.

Au titre de l'axe 3 -actions pour améliorer la tranquillité publique et le programme D -prévention

de la délinquance, la ville de Lèves sollicite un appui financier à travers le FIPDR pour les projets suivants :

1. Acquisition et installation de nouveaux équipements en vue de développer l'implantation de trois caméras de vidéoprotection aux endroits stratégiques de la commune (carrefours rue de la Chacatière et avenue Soutine - avenue Victor Schoelcher), d'un coût HT de 5 161,45 euros soit un montant TTC de 6 193,74 euros ;

2. Acquisition d'un appareil de contrôle cinémomètre laser d'un coût HT de 4 490 euros soit un montant TTC de 5 388 euros.

**VU** le code général des collectivités territoriales,

**VU** les commissions « Services à la population », « Technique » et « Affaires générales » en date du 11 février 2020,

**CONSIDERANT** que ce programme communal est conforme aux objectifs du fonds interministériel de prévention de la délinquance et de la radicalisation (FIPDR),

**LE CONSEIL MUNICIPAL, après en avoir délibéré, à l'unanimité,**

**DECIDE** de solliciter au titre du fonds interministériel de prévention de la délinquance et de la radicalisation (FIPDR) 2020 un appui financier au taux le plus large possible pour les opérations présentées,

**D'AUTORISER** Monsieur le Maire ou son représentant à signer tous les actes nécessaires liés aux demandes de subvention et de percevoir les montants accordés.

*Retrouvez l'intégralité des compte-rendus sur [leves.fr](https://leves.fr)*

## TRIBUNES

### MAJORITÉ

#### MERCI, ET AU TRAVAIL

Avec 71,41% des votes exprimés, nous vous remercions de la confiance que vous nous avez largement renouvelée. Selon la formule consacrée, elle nous honore et nous oblige. Comme depuis 2014, **nous souhaitons continuer à tenir nos promesses**, dans un contexte particulier, avec la fin programmée en 2023 de la taxe d'habitation, et les difficultés économiques et budgétaires conséquemment à la crise de la Covid-19.

Lors du conseil municipal du 29 juin, nous aurons présenté un compte administratif 2019 avec des résultats financiers solides, confirmant ainsi le travail mené pendant notre premier mandat. Notre capacité à investir est historiquement haute, mais reste fragile. **Nous devons poursuivre nos efforts.**

Durant ce nouveau mandat, nous souhaitons travailler avec toutes les personnes de bonne volonté, dans l'intérêt supérieur de la commune. Nous espérons pouvoir échanger avec une opposition qui soit enfin constructive. Nous avons d'ailleurs montré **notre souci de faire vivre la démocratie**, en leur maintenant deux sièges par commission municipale bien que leur résultat aux élections ne leur prévoyait plus qu'un siège. Les paroles, et les actes.

Nous avons replacé Lèves au cœur de l'Agglomération et du Département. C'est une chance, et c'est ce qui nous permet d'obtenir un soutien non négligeable pour **faire avancer nos dossiers**. Ceux-là sont nombreux, dans des domaines divers, et leur bonne réalisation nécessite que nous y mettions volonté et énergie.

Au cours des trois derniers mois, vous avez prouvé l'utilité de l'échelle communale dans l'organisation des services d'urgence, et fait montre d'une véritable solidarité, simple et concrète. Nous avons l'intention de nous appuyer sur cet **élan de solidarité locale** pour imaginer les services de demain, moins coûteux en argent public mais tout aussi utiles.

Merci à vous, et au travail !

**Votre équipe municipale.**

### OPPOSITION

A l'instant où vous recevez cette tribune, 2 mois se sont écoulés depuis l'élection municipale.

Nous tenons à remercier les électeurs qui nous ont fait confiance et ont bravé les mesures sanitaires pour donner leur voix à notre liste RELEVES 2020.

Merci aussi à tous les Lévois qui nous ont soutenus pendant la campagne et ont participé à l'élaboration de notre programme.

Le taux d'abstention est de 51% ! Finalement, seulement 34% des électeurs ont choisi de confier l'avenir de notre commune à Rémi MARTIAL.

Nous espérons que la majorité laissera de la place à la minorité pour une représentativité fidèle des habitants de notre commune.

Tout au long de ce nouveau mandat, notre ambition sera de toujours voter dans l'intérêt de Lèves, et des employés de la commune, sans exclusion.

Le cœur de notre action sera la lutte contre les inégalités (numériques, sociales, alimentaires) et l'amélioration de l'environnement.

Nous serons constructifs et apporterons nos contributions pour un débat de qualité, à condition que la nouvelle équipe majoritaire accepte d'ouvrir des moments de consultation avec nous lorsque l'actualité le nécessite.

Ainsi nous sommes surpris que Rémi MARTIAL n'ait pas jugé bon d'associer les élus minoritaires aux réunions de travail relatives au maintien des services municipaux et à la mise en place des mesures sanitaires.

S'ils avaient été consultés, ils auraient défendu la distribution de masques à **CHAQUE Lévois**.

Nous regrettons également la suspension des services à la population comme le portage des repas et les cours de musique en visio. D'autres communes de l'agglomération ont pourtant maintenu ces activités.

Pour votre information, la majorité a voté en séance du 1<sup>er</sup> conseil municipal une tarification de 60€ par an par écolier scolarisé à Lèves utilisant le bus (gratuit avant).

Et dès la rentrée, les circuits du midi seront supprimés.

Les familles payent pour moins de services.

Pour nous contacter :

06 81 40 95 42

[demainleves@gmail.com](mailto:demainleves@gmail.com)

**LES ELUS de la minorité**

# LÈV'ENTS L'AGENDA DES ÉVÉNEMENTS



## DIMANCHE 16 AOÛT

### Cérémonie en mémoire de la Libération de Lèves

9h - Rassemblement devant le cimetière

## DIMANCHE 23 AOÛT

### Pique-nique aux étangs

12h - 17h - Grange aux 4 vents

Apéritif offert par la municipalité et des animations sur place proposées par les associations Lévoises.

Apportez votre pique-nique et vos jeux de plein air.

## DIMANCHE 06 SEPTEMBRE

### Forum des associations

10h - 17h - Complexe sportif Michel Castaing

## VENREDI 25 SEPTEMBRE

### Théâtre

#### "Le champ des possibles"

par la Compagnie des 12 portes

20h30 - Espace Soutine

Tarifs : 12€ / 8€ pour les moins de 12 ans

Jour d'enterrement dans la famille. Une fratrie divisée, secrets, révélations et un défunt surprise. Toutes les émotions en une soirée....

## DIMANCHE 27 SEPTEMBRE

### Fête de l'abeille

Organisée par l'Abeille Lévoise

10h - 17h30 - Rucher de Chavannes (ancien champ de tir)

Stand et animations toute la journée.

Apportez votre pique-nique.

## A SAVOIR

Retrouvez l'ensemble des événements sur [leves.fr](http://leves.fr).

Retrouvez le guide des associations et activités lévoises à partir du 1<sup>er</sup> septembre.

# PIQUE-NIQUE AUX ÉTANGS

**DIMANCHE 23 AOÛT**



Nombreuses animations de **12h à 17h**,  
en partenariat avec les associations Lévoises et le Modélisme naval.  
Apportez votre pique-nique et vos jeux de plein air. Apéritif offert par la ville.

VILLE DE  LÈVES

# FORUM

**DIMANCHE 06 SEPTEMBRE**

10h - 17H

Complexe sportif Michel Castaing

VILLE DE  LÈVES

# DES

# ASSOCIATIONS

10  
MAISONS  
INDIVIDUELLES  
EN  
PSLA

CARPORT

3  
Chambres

93 m<sup>2</sup>

Colos  
Chavannes

VOTRE  
MAISON À  
199 900€\*



02 37 91 73 73

www.ptf28.fr

\*Voir conditions en agence



Pierres  
Territoires  
EURE-ET-LOIR  
PROMOTEUR • AMÉNAGEUR • LOTISSEUR

VillaVerde  
LÈVES

VOTRE JARDINERIE  
VILLAVERDE LÈVES  
est ouverte  
et à votre service  
tout l'été 7j/7 !



JARDINERIE

DÉCORATION

ANIMALERIE

4, rue de l'Ormeteau - 28300 LÈVES

OUVERT 7j/7 Du lundi au vendredi de 9h30 à 12h15 et de 14h15 à 19h.

Le samedi de 9h30 à 19h non stop. Le dimanche 9h30 à 12h30 et de 14h à 18h30.